

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 03 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/100

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture
	En exercice :	35
27/06/2024	Présents	31
	Représentés :	4
	Votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE TROIS JUILLET, A VINGT HEURES HUIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 27 juin 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine , M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone , M. LE FUR Corentin, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard
Mme MARMECHE Christiane ayant donnée pouvoir à Mme MATTEI Christine
M. LIMOUZIN Vincent ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel
Mme MENEY Maryse ayant donnée pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/100

Approbation de la convention de partenariat avec la *Communauté d'Agglomération Val Parisis* pour l'intégration de l'*Espace Public Numérique de la Ville d'Eaubonne* à la *Médiathèque Maurice-Genevoix*

Rapporteur : Madame Marie-José BEAULANDE, Maire

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2018/127 du Conseil Municipal du 3 octobre 2018 portant sur la mise en place d'un *Espace Public du Numérique (EPN) Municipal d'Eaubonne* ;

VU la délibération n° 2019/136 du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 portant sur l'adoption de la charte de l'aidant numérique de l'Espace Public du Numérique (EPN) Municipal d'Eaubonne ;

CONSIDÉRANT que l'Espace Public Numérique (EPN) manque de visibilité sur l'espace public ;

CONSIDÉRANT que la Médiathèque est le service le mieux repéré par les publics et les partenaires, grâce à son emplacement central dans la ville, ses larges horaires d'ouverture et la présence d'ordinateurs en accès libre depuis longtemps ;

CONSIDÉRANT le projet commun de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et de la commune d'Eaubonne de lutte contre la fracture numérique ;

CONSIDÉRANT que l'intégration de l'Espace Public Numérique (EPN) Municipal au sein de la Médiathèque Maurice-Genevoix permettra de rendre les actions de ce premier plus visibles et de faire profiter de l'expertise et de l'accompagnement des agents de l'Espace Public Numérique aux publics qui fréquentent la médiathèque ;

CONSIDÉRANT que cette mutualisation revêt un intérêt commun dans un souci de complémentarité ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce partenariat, la commune versera une contribution financière à la Communauté d'Agglomération Val Parisis sur la base du montant réel des dépenses, estimé à 33 000€ TTC comprenant toutes les dépenses d'investissement engagées pour équiper ce nouvel Espace Public Numérique (EPC) ;

Après avis des commissions n°2 *Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite enfance* et n°3 *Éducation, Jeunesse et Sports* fusionnées du mardi 18 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

✎ **ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis (cf. annexe) ;

✎ **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents s'y rapportant et à en assurer l'exécution.

**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,**


Quentin DUFOR

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**


Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général

☐ Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ

☐ Karima BENTOUT
DGA Ressources

☐ Lylian SÉNÉCHAL
Directeur Général des Services